

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2020-176

MC/MA

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 – IDF – **Composition du Jury**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2020-70 modifié du 6 avril 2020 portant ouverture de la session 2020 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2019-247 du 26 novembre 2019 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2020,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2020 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2020 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2020 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Vanessa ALMANSA, attachée territoriale principale à Herblay-sur-Seine

Karima BENTOUT, attachée territoriale à Eaubonne

Thomas BOQUILLON, président du jury, attaché territorial principal aux Lilas

Nadège DUBOURG, attachée territoriale principale à Alfortville

Catherine GEOFFROY, représentante du CNFPT

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200917-2020-176-AR
Date de télétransmission : 22/09/2020/...
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Sonia HENRY-REGA, attachée territoriale à Rosny-sous-Bois
Lounis IHADADDENE, représentant du personnel de catégorie B à la CAP
Nathalie PACITTO, attachée territoriale au département du Val-de-Marne
Stéphane VOISIN, directeur territorial au département du Val-de-Marne

Collège des personnalités qualifiées :

Mickaël BOITELLE, directeur général des services à Villeneuve-le-Roi
Alain COURET, consultant formateur en ressources humaines
Christophe DALMAZ, responsable du service formation à Fresnes
Quynh DO PHAN, directrice des ressources humaines à Joinville le Pont
Nolwenn FAVENNEC, responsable technique carrière-paie au département du Val-de-Marne
Delphine KERLEAU, responsable administrative et budgétaire aux Lilas
Youssef MAAZOUZI, directeur du pôle Education et Citoyenneté à Villeneuve-la-Garenne
Fanny MANGIN, vérificatrice des juridictions financières à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
Maryline TREMBLAY, directrice du pôle social et du centre communal d'action sociale d'Athis-Mons

Collège des élus locaux :

Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers
Jacques DJENGOU-MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger
Joelle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont
Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Françoise KERN, suppléante du président du jury, adjointe au maire de Pantin
Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
Jean-Simon PASADAS, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Francis SELLAM, adjoint au maire de Joinville-le-Pont
Souad TERKI, conseillère municipale de Noisy-le-Sec

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 17 septembre 2020

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours



Martine Barberoux
Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200917-2020-176-AR
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020